



CONTRAT VERT ET BLEU DE LA DORE DANS LE PNR LIVRADOIS FOREZ

Comité de suivi n° 4 - 24 septembre 2019

Synthèse des échanges

Personnes présentes :

F. Semiond – Conseil Régional AURA	N. Nogaret – PNR LF
E. Dubourgoux – PNR LF	N. Lefebvre – PNR LF
D. Vergnaud – PNR LF	D. Girault – PNR LF
P. Esnouf – CEN Auvergne	C. Breuil – PNR LF
J. Obstancias – ONF	S. Saxer – PNR LF
A. Mullié – Chambre agriculture 63	L. Meyer – Chauve Souris Auvergne
F. Locret – Sous-Préfecture Ambert	S. Perche – Thiers Dore et Montagne
P. Cregu – FDC 63	V. Pomme - Thiers Dore et Montagne
M. Taing – Ambert Livradois Forez	C. Forlay – DDT63
S. Boursange - LPO	C. Bessey - AELB
PM. Le Hénaff- CBNMC	M. Aznar – Groupe Mammalogique d’Auvergne
C. Mallet – PNR LF	C. Mirowski – PNR LF
	F. Theuriau – Soberco environnement

Excusés :

J-Y Gouttebel – Président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme

J-P Marcon – Président du Conseil départemental de Haute-Loire

F. Desmolles – Fédération de pêche 63

B. Grosbetty – Fédération de Chasse 63

M. Joubert – CA Le Puy-en-Velay

Déroulé de la présentation :

- Introduction de E. Dubourgoux, complétée par N. Nogaret
- Intervention de F. Theuriau Soberco Environnement, complétée par N. Nogaret et F. Semiond :
Présentation du programme d’actions → Cf. Diaporama.

Synthèse des échanges et interventions :

Concernant la présentation du programme d’actions envisagé :

- F. Semiond demande à ce que les actions contribuant à la préservation des pollinisateurs soient mises en avant dans le Contrat afin d'assurer la cohérence avec le plan régional en faveur des pollinisateurs sauvages.
- Sur la carte schématique de localisation des actions, il est demandé à ce que la bécasse apparaisse également sur le secteur des Bois Noirs et que l'écrevisse à pattes blanches soit également représentée à plusieurs endroits.
- Il est demandé lors de la réunion de préciser le calendrier prévisionnel a minima sur les 3 premières années, afin de fournir à la Région un tableau d'échelonnement des demandes de subvention annuelles.

Concernant le plan de financement envisagé :

- F. Semiond précise qu'il reste des fonds FEDER Massif Central, mais qu'il faut les mobiliser rapidement. Les actions engagées devront être finalisées au plus tard fin 2022.
- De nombreuses incertitudes subsistent concernant la future programmation du FEDER régional : le programme n'est pas encore écrit et les modalités d'éligibilité sont encore inconnues. Le démarrage devrait toutefois avoir lieu en 2021.
- Concernant son action sur la préservation/restauration des prés-vergers, le CEN s'interroge sur la date de démarrage de l'action, sachant que son plan de financement prévoit des subventions de la Région et du FEDER Auvergne. Il est donc proposé de démarrer cette action en 2021 pour bénéficier d'un financement à 100%.
- C. Bessey précise que le contrat territorial Dore est en cours d'instruction en vue d'une présentation au conseil d'administration de l'Agence de l'Eau en octobre prochain. Les montants affichés restent à ce stade des propositions non validées. Il en profite pour souligner l'intérêt du partenariat établi avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour cibler les financements sur certaines actions et gagner ainsi en efficacité. Il rappelle également la cohérence entre les actions envisagées dans le CVB et le SAGE de la Dore.

Concernant la validation du programme par la Région :

- F. Semiond indique qu'une note a été réalisée à l'attention de E. Fournier (vice-président à l'environnement du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes) afin de justifier l'effort effectué par les acteurs locaux pour être sur un montant de contribution de la Région inférieur à 1.6M€, malgré un équilibre 60 % / 40 % pour le ratio investissement/fonctionnement. La Région s'orienterait, du fait de la synergie avec le CT Dore, sur une durée de contrat sur 6 ans au lieu de 5. Le passage devant la commission permanente de la Région du 20 décembre est envisagé mais n'est pas encore confirmé.

Concernant la mise en œuvre du contrat :

- Il est précisé que les demandes de subvention à la Région dans le cadre du CVB seront centralisées par le PNR mais que chaque maître d'ouvrage devra également faire ses demandes auprès des autres financeurs, si le plan de financement le prévoit.
- Les subventions pour le fonctionnement sont utilisables dans un délai de 2 ans et celles pour l'investissement sont valables 3 ans. Un délai supplémentaire de 6 mois s'ajoute à ces délais pour faire le bilan de l'action et la demande de versement de la subvention.

- Il n'est pas utile de faire une demande de subvention chaque année ; un regroupement est possible. En revanche, les demandes doivent correspondre aux actions présentées dans le CVB ; il faut donc déposer une demande de subvention spécifique pour chaque action.

La suite de la démarche :

- Il est demandé à chaque maître d'ouvrage de préciser le calendrier prévisionnel de ses demandes de subventions à la Région, si cela n'a pas été fait lors de la réunion du 24 septembre.
- Le contrat vert et bleu, tel qu'il a été présenté en séance, intégrant quelques derniers ajustements, sera envoyé à la Région début octobre, pour instruction avant passage en commission permanente.
- Un modèle de délibération ou de courrier d'engagement sera transmis aux maîtres d'ouvrage pour un envoi au PNR le 6 décembre 2019 au plus tard.